

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Troyes
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	202402051401
Date de mise en ligne :	Le mercredi 24 avril 2024 à 18:50:02
Date de clôture :	Le jeudi 23 mai 2024 à 17:00:00
Titre :	Requalification de la rue du Général de Gaulle, de la rue Paul Dubois à la rue de la République - Lot n° 1 Fouilles archéologiques préventives
Descriptif :	<p>Dans le cadre de l'opération de requalification de la rue Général de Gaulle, dans sa partie comprise entre la rue Paul Dubois et la rue de la République à Troyes (10000), la présente consultation concerne le suivi de fouilles archéologiques préventives relatives au creusement de fosses de plantation.</p> <p>Cette opération de requalification de la rue Générale de Gaulle est décomposée en 5 lots :</p> <ul style="list-style-type: none">- Lot n° 1 : Fouilles archéologiques- Lot n° 2 : VRD / Aménagement de surface- Lot n° 3 : Pierre de taille- Lot n° 4 : Serrurerie- Lot n° 5 : Espaces verts / Arrosage <p>Seul le lot n° 1 Fouilles archéologiques est concerné par cette consultation. Les lots n° 2 à 5 seront lancés prochainement.</p> <p>Les spécifications techniques des prestations sont décrites au Cahier des charges scientifique joint au dossier de consultation.</p> <p>A titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none">- date prévisionnelle de notification : juin 2024- date prévisionnelle de début de la tranche 1 : 30 septembre 2024 <p>Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, régi en application de l'article R. 2162-4 alinéa 2° du Code de la Commande Publique sans</p>

montant minimum et avec un montant maximum fixé à 200 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre soit 3 ans fermes.

Le titulaire retenu sera consulté, à chaque survenance d'un besoin, par le biais de l'émission de bons de commande, conformément aux dispositions aux articles R2162-2 alinéa 2 du Code de la Commande Publique, et aux articles R2162-13 et 14 pour les dispositions propres aux bons de commande.

La visite du site est sans objet.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[03/05/2024 à 09:04:26] Bonjour,
Il y a un souci avec l'AE: il est indiqué à l'article D1 : "avec un montant maximum annuel fixé à 200 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre, soit 3 ans fermes." alors que c'est un MAPA de services dont le montant maximal est fixé à 221 000 €.
Il faudrait retirer le mot "annuel".

[03/05/2024 16:37:17] Madame, Monsieur,

Suite à la question d'un candidat, nous vous remercions de prendre connaissance de la réponse ci-dessous.

- Réponse : L'acte d'engagement a été corrigé. Il s'agit bien d'un montant maximum fixé à 200 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre soit 3 ans fermes.

La version 2 de ce document est à télécharger sur la plateforme Xmarches.fr via votre espace entreprise (fichier : AE De Gaulle Lot 1 Fouilles archéologiques V2 30 04 2024.doc).

Cordialement

La Direction Commande Publique et Achats Transversaux

[30/04/2024 à 15:53:42] Bonjour, afin de répondre au mieux au marché, nous avons quelques questions :

- Est-ce que les fosses seront blindées? Si ce n'est pas le cas, comment prévoyez vous la sécurité pour les interventions en dessous d'1,30 m?

- Dans l'acte d'engagement, il est indiqué à l'article D1 : "avec un montant maximum annuel fixé à 200 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre, soit 3 ans fermes." alors que c'est un MAPA de services dont le montant maximal est fixé à 221 000 €. Pourriez vous retirer le mot "annuel" pour que cela soit conforme ?

Merci par avance,
Bien cordialement

Questions / Réponses

[30/04/2024 18:04:57] Madame, Monsieur,

Suite aux questions d'un candidat, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des réponses de la Collectivité ci-dessous :

1) Est-ce que les fosses seront blindées? Si ce n'est pas le cas, comment prévoyez vous la sécurité pour les interventions en dessous d'1,30 m?

Réponse : Les terrassements > à 1,30m seront blindés.

2) Dans l'acte d'engagement, il est indiqué à l'article D1 : "avec un montant maximum annuel fixé à 200 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre, soit 3 ans fermes." alors que c'est un MAPA de services dont le montant maximal est fixé à 221 000 €. Pourriez vous retirer le mot "annuel" pour que cela soit conforme ?

Réponse : L'acte d'engagement a été corrigé. Il s'agit bien d'un montant maximum fixé à 200 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre soit 3 ans fermes.

La version 2 de ce document est à télécharger sur la plateforme Xmarches.fr via votre espace entreprise (fichier : AE De Gaulle Lot 1 Fouilles archéologiques V2 30 04 2024.doc).

Cordialement

La Direction Commande Publique et Achats Transversaux

</i>Fichier envoyé en pj : AE De Gaulle Lot 1 Fouilles archéologiques V2 30 04 2024.doc</i>